

règle le point de savoir si nous allons vraiment donner les 45 millions. Quant à moi, non seulement je pense qu'il faut discuter ce point, mais je tiendrais à voter contre.

M. MACDONALD: Nous avons eu quelques discussions au sujet de savoir si la Chambre savait que les 7 millions d'actions supplémentaires émises l'an dernier devaient l'être par la compagnie. Le ministre des Finances s'est donné quelque peine pour faire croire au pays et à la Chambre qu'il n'avait pas lui-même été déçu quand la Chambre a appris plus tard qu'en sus des 70 millions le Gouvernement avait émis par 7 millions d'actions. J'ai déclaré, l'autre jour, que l'intention de la Chambre était que le Canada se fit céder ces 7 millions sur les 70 millions des actions actuellement émises par le Canadian-Northern, et elle a pensé qu'il en était ainsi.

J'oserai dire que de fait c'est ce que tout le monde a pensé jusqu'au moment où, devant le comité des chemins de fer, l'honorable député de Calgary (M. Bennett), dans les premiers jours de la session, a découvert, en interrogeant M. Duell, l'avocat du Nord-Canadien, que les actions remises en garantie au Gouvernement l'année dernière étaient en sus des 70 millions d'actions déjà émises par la compagnie. En consultant les Débats de l'an dernier nous y trouvons exactement ce qu'a dit le ministre des Finances à ce sujet, et, avant que soit adopté cet article, qui sera le véritable dispositif de la loi, il vaudrait mieux, je pense, savoir où nous en étions l'année dernière à cet égard. Voici ce que disait l'an dernier le ministre des Finances, le 3 juin (page 11724 des Débats, v.a.):

Nous avons obtenu de la compagnie du Nord-Canadien 70,000 actions, valeur au pair, représentant \$7,000,000 du capital-actions de cette compagnie. On se demande naturellement ce que représente la valeur de ce capital-actions. Le ministre des chemins de fer a indiqué qu'on ne peut déterminer cette valeur. Cependant on calcule qu'elle est considérable.

Il se demande ensuite si les actions sont vendables, et il dit qu'il a eu connaissance d'une vente ou deux:

Je puis dire qu'il y a \$25,000,000 d'actions communes de ces \$70,000,000 mis sur le marché par le Nord-Canadien, que l'on conserve en garantie et dont peuvent jouir les porteurs d'obligations qui peuvent convertir ces dernières en actions, s'ils le désirent.

C'est là un fait qu'il est bon, ainsi que l'a dit le ministre des Finances, de noter à propos de cette transaction. Il dit qu'il y a \$25,000,000 d'actions ordinaires de ces \$70,000,000 mis sur le marché par le Nord-Canadien, que l'on conserve en garantie et dont

[M. Graham.]

peuvent jouir les porteurs d'obligations qui peuvent convertir ces dernières en actions, s'ils le désirent. Ensuite, mon honorable ami d'Halifax (M. McCurdy) dit:

M. McCURDY: Ce montant de \$25,000,000 a-t-il été réservé pour acquitter les obligations convertibles, en outre de ces \$70,000,000?

M. WHITE: Ces \$70,000,000 représentent l'émission totale autorisée, et, si les détenteurs des actions convertibles imputables sur le revenu préfèrent accepter un montant égal, au pair, des actions du Nord-Canadien ces \$25,000,000 d'actions seront partagées entre ceux qui les ont payées \$100 chacune.

Mon honorable ami de Welland (M. German) demande alors:

M. GERMAN: Le reste de ces \$70,000,000 a-t-il été émis?

M. WHITE: Je ne puis dire, mais je crois qu'on l'a mis sur le marché; il en est fait rapport comme ayant été mis en vente.

M. GERMAN: A quel prix et à qui l'a-t-on vendu?

M. WHITE: Je traiterai ce point dans un instant.

Le ministre des Finances ajoute ensuite:

Les \$70,000,000 représentent le capital-actions autorisé de la compagnie mère, d'après une loi de ce Parlement; le Gouvernement reçoit un dixième en retour d'une subvention dont le chiffre est exceptionnel, mais qui, je crois, avait raison d'être, si l'on tient compte des faits que j'ai exposés à la Chambre. C'est là la position.

Le ministre des Finances a donc l'année dernière affirmé que ce que le Gouvernement recevait, c'était 7 millions à prendre sur les 70 millions émis, en retour de la garantie des 15 millions. Il se sert des mots: "Le Gouvernement en reçoit un dixième en retour d'une subvention"; c'est-à-dire un dixième des \$70,000,000. A la page 11728 des Débats (v.a.), mon honorable ami le ministre des Finances réitère cette affirmation dans les termes qui suivent:

Le Gouvernement a dépassé toute politique antérieure quand, à propos d'une subvention plus considérable, il a fait l'acquisition d'un dixième des actions du chemin de fer Nord-Canadien.

Mon honorable ami de Welland (M. German) dit alors, avec beaucoup d'à propos:

M. GERMAN: Mon honorable ami dit que ces \$25,000,000 des actions du chemin de fer Nord-Canadien sont détenues en fiducie et \$45,000,000, le reste des actions, est entre les mains de Mackenzie et Mann ou la compagnie de construction. De quelle partie du capital viennent les \$7,000,000?

M. WHITE: Ils ne peuvent être pris à même les \$25,000,000 qui sont en fiducie.

M. GERMAN: Si Mackenzie et Mann ont gagné \$45,000,000, pourquoi leur en donner \$70,000,000?

M. WHITE: Je suis sûr que mon honorable ami ne voudrait pas m'attribuer des paroles que je n'ai pas prononcées; je ne suis pas en posi-